

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon
Séance du 27/10/2016 à 18 heures 30
(articles L-7 et R-121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille seize, le 27 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 21/10/2016

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 10/15

LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, GONCALVES Michel.

Excusés : AYOUB Sabrina, CASES Françoise, MAZAS Christian

Procurations : MARRASSÉ Nelly → PEZ Andrée
COLOMBIES David → POUNT BISET Pierre

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : GERS Henri

Pour - 12 voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, GONCALVES Michel, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 28/06/2016.

Pour 11 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David

Abs – 1 voix : GONCALVES Michel

Monsieur le Maire propose d'additif suivant à l'ordre du jour du conseil municipal :

- ***confirmation de l'institution de la taxe d'aménagement,***
- ***approbation de la modification des statuts du SDEH-G***

1/ Communauté de Communes :

- **approbation des nouveaux statuts de Co.Laur.Sud :**

Suite à la délibération du conseil communautaire du 26/07/2016, ayant pour objet la mise en conformité des statuts de la communauté de communes CoLaurSud, les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur cette modification statutaire.

Pour 11 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David

Abs – 1 voix : GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- choix du nom et du siège de la nouvelle communauté de communes :

Il appartient aux conseils municipaux de se prononcer par délibérations concordantes sur le nom et le siège du nouvel établissement public :

Pour le nom, sont proposés :

* *Lauragais Tolosan*

* *Terre du Lauragais*

* *Lauragais Terre de Pastel*

Pour le siège, est proposé :

* *Villefranche de Lauragais*

Après concertation, il est proposé

- la dénomination : Communauté de Communes des Terres du Lauragais

- de fixer le siège social à Villefranche de Lauragais.

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

2/ Personnel communal :

- augmentation des horaires du poste d'ATSEM (Mme MARTIN)

Passage de 25h/hebdomadaires à 30 h à compter du 01/01/2017

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- augmentation des horaires du poste non permanent d'adjoint technique (Mme BRAZ)

Passage de 15h/hebdomadaires à 20 h à compter 01/01/2017

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- adhésion à l'assurance chômage

Pour le personnel non titulaire, au taux de 6.40% à compter du 01/01/2017

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- adhésion au service Santé et Prévoyance du CDG 31

Suite à la délibération du 14/04/2016 par laquelle la commune a donné mandat au CDG 31 pour la consultation pour la couverture santé et prévoyance des agents communaux, il convient :

- d'adhérer au service santé du CDG 31 pour un coût annuel de 12€/agent
- Ou d'adhérer au service prévoyance du CDG 31 pour un coût annuel de 9 €/agent
- Ou d'adhérer aux services santé et prévoyance pour un coût annuel de 15€/agent
- de fixer la participation mensuelle de la commune par agent, tant pour la couverture santé que pour la couverture prévoyance.

Monsieur le Maire propose :

- d'adhérer au service de convention de participation en santé du CDG 31, en s'acquittant d'un tarif de service auprès du CDG31 fixé à 15€ par agent adhérent à la couverture santé et prévoyance,
- d'adhérer à la convention de participation correspondante et au contrat d'assurance associé, dont le titulaire est le groupement Alternative Courtage,
- de donner accès ainsi à tous les agents, aux couvertures proposées dans ce cadre en bénéficiant d'une participation mensuelle de la structure fixée à 8 euros en Santé et 2 euros en Prévoyance.

Pour 11 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David.

Abs – 1 voix : GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

3/ Budget 2016

- emprunt de 76 000€

Afin de financer l'acquisition de terrains et la rénovation des salles des fêtes, une consultation a été lancée auprès des établissements bancaires, pour un prêt de 76 000€, à taux fixe et amortissable sur 15 ans

Deux établissements ont répondu à la consultation :

- le Crédit Agricole, au taux de 1.45% avec 76 € de frais de dossier, soit 15 annuités de 5 674.13 €
- la Caisse d'Epargne, au taux de 0.91 %, avec 100 € de frais de dossier, soit 15 annuités de 5 443.31 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne.

Pour 11 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David

Abs – 1 voix : GONCALVES Michel

- décision modificative budgétaire assainissement :

Article R 28156 (matériel d'exploitation) : 10 227.00€
Article D 6811 (dot. aux amortissements) : 10 227.00 €

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- décision modification budgétaire communale :

Article D 1641 (emprunts) : 3 537.63 €
Article D 21316 (équipements du cimetière) : 3 537.63 €

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- indemnité de conseil et de budget 2016 :

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Mr DOUVENEAU Bertrand, Trésorier de Nailloux et receveur municipal de la commune de Saint-Léon, une indemnité de confection des documents budgétaires conformément à l'arrêté ministériel du 16/12/1983.

Indemnité de conseil : 456.19 €
Indemnité de budget : 45.73 €

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

4) Travaux :

- éclairage public :

Le SDEH-G a estimé les travaux de pose de 4 prises, déplacement d'une prise de guirlandes électriques et pose d'un appareil d'éclairage public maison des associations pour un coût restant à la charge de la commune de 318.00 €

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

- rénovation des salles des fêtes de Saint-Léon et Caussidières :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental 31 a attribué à la commune une subvention de 40 % du montant des travaux de rénovation des salles des fêtes de Saint-Léon et Caussidières, soit 13 202.11 € pour un montant de travaux HT de 33 014.48 €

- rénovation salle de la chasse à Caussidières :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental 31 a attribué à la commune une subvention de 40 % du montant des travaux de rénovation de la salle de la chasse à Caussidières, soit 7 966.99 € pour un montant de 19 917.48 €

5/ Cession de la parcelle E 266 :

La commune, par délibération du conseil municipal en date du 12/06/2014, a utilisé son droit de préemption urbain afin d'acquérir la parcelle E266 appartenant à la succession LAVIGUERIE.

La Sté ITI désirant acquérir la parcelle voisine E 601 appartenant à la succession GASTON propose d'acquérir également la parcelle E266

Il est proposé de fixer le prix de ladite parcelle à 15 000 €, que les frais de géomètre et de notaire soient supportés par le preneur.

Pour 11 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David

Abs – 1 voix : GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

6/ Acquisition de la licence de débit de boisson :

Comme convenu lors de la séance du 28/06/2016, Monsieur le Maire a entamé les négociations avec la Sté AUDHANGO pour l'acquisition de la licence de débits de boisson à consommer sur place afin de préserver l'animation locale.

Après débat, il sera proposé à la Sté AUDHANGO l'acquisition par la commune au prix de 12 500€.

7/ Convention de prêt de la salle des fêtes de Caussidières :

Mr POUNT-BISET, adjoint au Maire, propose la validation par le Conseil Municipal de la convention de prêt de la salle des fêtes de Caussidières.

Le Conseil Municipal valide cette convention.

8/ Confirmation de l'institution de la taxe d'aménagement

Conformément aux dispositions des articles L.174-1 et suivantes du code de l'urbanisme, les POS engagés avant le 31/12/2015, dans une procédure de révision en vue de l'élaboration d'un PLU, mais qui n'est pas achevé au 26/03/2017, deviennent caducs à cette date.

Cette caducité entraîne pour la collectivité concernée, l'application du RNU jusqu'à l'approbation du PLU.

Afin que la commune puisse continuer à percevoir la taxe d'aménagement durant cette période transitoire, il est nécessaire de délibérer pour confirmer le maintien de la TA, de son taux et de ses exonérations.

Pour 11 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David

Abs - 1 voix : GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

9/ Modification des statuts du SDEH-G :

Les conseils municipaux des communes membres du SDEH-G doivent se prononcer sur la modification des statuts de ce syndicat. Cette modification porte notamment sur les compétences (élargissement des compétences en matière d'énergie) et sur le nombre de délégués qui passe de 157 à 235.

Pour 12 - voix : LANDET Jean-Claude, MORIN Barbara, POUNT BISET Pierre, PEZ Andrée, GERS Henri, ESCACH Magali, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, TAHAR Malika, MARRASSE Nelly, COLOMBIES David, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée.

10/ Questions diverses :

- la pose de panneaux de limitation de vitesse 30km/h est faite pour l'accès à l'école ainsi que Chemin du Moulin jusqu'à la rue du Pastel.
- le panneau d'entrée de village de Caussidières sera déplacé au LD L'Olivier,
- l'enfouissement du réseau moyenne tension par EDF est commencé, courrier a été adressé aux riverains concernés,
- pour la mise en place du parcours sportif de l'école, une mini pelle sera louée. Pose de panneaux de surveillance.

La séance est levée à 19h30

Le Secrétaire de séance,



GERS Henri



Le Maire,



LANDET Jean-Claude